

209769-2026 - Gara

Francia – Servizi speciali di trasporto passeggeri su strada – Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'autopartage régional d'Ile-de-France Mobilités

OJ S 60/2026 26/03/2026

Bando di gara o di concessione – regime ordinario

Servizi

1. Committente

1.1. Committente

Nome ufficiale: Ile de France Mobilités

E-mail: dsp@iledefrance-mobilites.fr

Forma giuridica del committente: Autorità regionale

Attività dell'amministrazione aggiudicatrice: Servizi generali delle amministrazioni pubbliche

2. Procedura

2.1. Procedura

Titolo: Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'autopartage régional d'Ile-de-France Mobilités

Descrizione: Contrat de délégation de service public pour la conception, le déploiement et l'exploitation du service public d'autopartage régional d'Ile-de-France Mobilités

Identificativo della procedura: 9a731037-cc3f-488e-813c-0f9c44815333

Identificativo interno: AUTOPARTAGE-2026

Tipo di procedura: Ristretta

2.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi

Classificazione principale (cpv): 60130000 Servizi speciali di trasporto passeggeri su strada

Classificazione aggiuntiva (cpv): 50111100 Servizi di gestione del parco macchine, 50111000

Gestione del parco macchine, servizi di riparazione e di manutenzione, 72212000 Servizi di programmazione di software applicativi, 72267000 Servizi di manutenzione e riparazione di software

2.1.2. Luogo di esecuzione

Località: Ile-de-France

Suddivisione del paese (NUTS): Paris (FR101)

Paese: Francia

2.1.3. Valore

Valore stimato al netto dell'IVA: 600 000 000,00 EUR

2.1.4. Informazioni generali

Base giuridica:

Direttiva 2014/23/UE

2.1.6. Motivi di esclusione

Fonti dei motivi di esclusione: Avviso

Motivi legati a insolvenza, conflitto di interessi o illeciti professionali:

Accordi con altri operatori economici intesi a falsare la concorrenza:

5. Lotto

5.1. Lotto: LOT-0001

Titolo: Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'autopartage régional d'Ile-de-France Mobilités

Descrizione: Contrat de délégation de service public pour la conception, le déploiement et l'exploitation du service public d'autopartage régional d'Île-de-France Mobilités

Identificativo interno: AUTOPARTAGE-2026

5.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi

Classificazione principale (cpv): 60130000 Servizi speciali di trasporto passeggeri su strada

Classificazione aggiuntiva (cpv): 50111100 Servizi di gestione del parco macchine

5.1.2. Luogo di esecuzione

Località: Ile-de-France

Suddivisione del paese (NUTS): Paris (FR101)

Paese: Francia

5.1.3. Durata stimata

Durata: 96 Mesi

5.1.5. Valore

Valore stimato al netto dell'IVA: 600 000 000,00 EUR

5.1.6. Informazioni generali

Partecipazione riservata:

La partecipazione non è riservata.

Progetto di appalto non finanziato con fondi UE

Informazioni supplementari: La convention est une délégation de service public soumise aux dispositions de l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales et des articles L. 1121-1 et suivants du Code de la commande publique. Le contrat précisera les missions et obligations des parties. Le concessionnaire disposera d'une pleine autonomie pour organiser l'exploitation, gérer les ressources humaines de l'entreprise et mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la satisfaction des services demandés. En particulier, le concessionnaire, assumera les missions suivantes : la gestion courante du service, sa promotion et son exploitation commerciale ; la mise en place d'une organisation adaptée à la consistance du service (société dédiée, fonctions supports, exploitation, maintenance, direction, etc.) ; La préparation de la mise en service (pré-exploitation), comprenant notamment la mise en place de tous les moyens humains et matériels nécessaires à l'exploitation du service ; la fourniture des véhicules et des infrastructures de recharge (IRVE), avec une gamme élargie, selon un plan d'investissements déterminés par Île-de-France Mobilités ; l'entretien et la maintenance des véhicules et infrastructures de recharge (IRVE), ainsi que la fourniture des pièces détachées et services relatifs ; la gestion de la fin de vie des véhicules ; l'assurance des véhicules et des infrastructures de recharge (IRVE) ; la gestion des aléas et des sinistres ; la fourniture de tous les systèmes informatiques nécessaires (embarqués et non embarqués) à l'exploitation du service ; la gestion de l'intégralité du parcours client, dont la relation client et l'assistance ; la gestion des interfaces avec les différents acteurs (clients, collectivités, Île-de-France Mobilités, fournisseurs, autres opérateurs d'autopartage, ...) ; l'apport de conseils et

d'expertise pour améliorer le service au cours du contrat ; les prestations marketing et de communication, d'animation et d'information relatives au service ; le cas échéant, l'aménagement et l'entretien des espaces de stationnement des véhicules ; le cas échéant, la prospection auprès des acteurs compétents en vue de la création et l'aménagement de nouveaux espaces de stationnement ; le cas échéant, la remise en état initial des espaces aménagés en fin de contrat. Le concessionnaire a la possibilité de recourir à la sous-concession et à la sous-traitance dans les conditions définies par le contrat. La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation. La durée de la concession est de 96 mois. La durée indiquée est une durée maximale, composée d'une durée ferme de six ans et de deux options de prolongation d'un an chacune. Conditions d'exécution de la concession : Dans l'hypothèse où un groupement serait attributaire au terme de la procédure, celui-ci devra prendre la forme d'un groupement solidaire. Pour faciliter le contrôle des engagements souscrits et permettre à Île-de-France Mobilités d'avoir comme interlocuteur unique une seule entité juridique, le concessionnaire s'engage à créer ou affecter une société dédiée dont l'objet social sera exclusivement réservé à l'exécution du contrat et qui sera mise en place dès la prise d'effet du contrat. Le concessionnaire sera tenu de fournir une garantie à première demande et une garantie maison mère devra être, le cas échéant, obtenue. Précisions sur la rubrique 5LOT Les candidats pourront répondre soit sous la forme d'un contractant unique, soit sous la forme d'un groupement solidaire ou conjoint. Toutefois, une même entreprise ne pourra présenter une candidature à la fois en qualité de candidat individuel et en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements, ni soumettre plusieurs candidatures. En cas de candidature en groupement, l'ensemble des pièces exigées dans les rubriques ci-dessous devra être fourni par chaque entreprise du groupement, à l'exception de la lettre de candidature. En outre, devront être clairement précisés l'identité, le rôle et, eu égard aux compétences, la complémentarité de chacun des membres du groupement dans le cadre du projet. Le mandataire du groupement fournira l'autorisation qui lui aura été donnée par ses cotraitants d'engager le groupement candidat pour la présentation de la candidature et de l'offre. Par ailleurs, le Candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités et les aptitudes d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui les unissent. Dans ce cas, il justifie des capacités et aptitudes de ces opérateurs économiques et apporte la preuve, par tout moyen approprié, qu'il en disposera pendant toute l'exécution du contrat de service public. Il est rappelé que la langue utilisée dans le cadre de la procédure est le français. Les certificats et documents délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction en langue française. Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1 du CGCT, les dossiers de candidatures seront examinés au regard des critères suivants : Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ; Garanties professionnelles ; Garanties financières ; Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ; Capacité juridique. La procédure est une procédure restreinte : seules seront admises à présenter une offre les candidatures dont les justifications produites à l'appui de leur dossier de candidature auront été jugées suffisantes à l'issue de cet examen. Les candidats admis à présenter une offre recevront un dossier définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations à assurer et les conditions de remise des offres, ainsi que les critères de sélection des offres. Le contrat pourra ensuite être librement négocié avec les candidats conformément à l'article L.3124-1 du code de la commande publique. Les dossiers de candidature seront présentés, avant la date limite soit le 30 avril 2026 à 12: 00 heure locale. Informations relatives à l'avis, par transmission électronique uniquement, en se connectant au profil d'acheteur Île-de-France Mobilités à l'adresse indiquée au point 5.1.11 Documents du marché du présent avis. Les candidats peuvent déposer une copie de sauvegarde par remise directe contre récépissé à l'adresse figurant au point 8.1. ORG0001 Remise possible les jours ouvrés du lundi au

vendredi. L'accueil de Île-de-France Mobilités sera en mesure de délivrer un récépissé de 9:00 à 18:00. Conditions liées à la concession : Au stade des offres, les candidats seront invités à s'assurer du respect des exigences du Règlement (UE) 2022/2560 relatif aux subventions étrangères. Si les conditions fixées à l'article 28 du règlement relatif aux subventions étrangères, condition relative au montant de la concession et condition relative au montant de la subvention, sont remplies, les candidats devront communiquer avec leur offre, le dossier de notification conformément à l'Annexe II du Règlement d'exécution (UE) 2023/1441 de la Commission du 10 juillet 2023 relatif aux modalités détaillées des procédures mises en oeuvre par la Commission en vertu du règlement (UE) 2022/2560.

5.1.9. Criteri di selezione

Fonti dei criteri di selezione: Avviso

Criterio: Referenze su servizi specifici

Descrizione del criterio di selezione: Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public : 1) Description des principaux services, notamment dans le domaine de l'autopartage et dans la gestion de véhicules électriques, notamment les problématiques liées à leur recharge, effectués au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Il apportera ainsi des références en la matière, avec les principales caractéristiques des installations, notamment la taille, technologie utilisée, durée et type de contrat, volume financier, moyens et autres ratios utiles, ou toute autre référence dans un domaine comparable susceptibles de démontrer son aptitude à exécuter le contrat.

Criterio: Misure per garantire la qualità

Descrizione del criterio di selezione: Garanties professionnelles : 1) Description des capacités humaines : le candidat indiquera notamment l'organisation qu'il compte mettre en place pour l'exploitation technique et commerciale du service, l'application et le suivi du contrat (y compris son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers). Il fournira une déclaration relative aux effectifs du candidat et à l'importance du personnel d'encadrement pour chacun des 3 dernier exercices sur des activités similaires à l'objet du contrat (ou des déclarations équivalentes pour chaque membre du groupement). 2) Description des moyens matériels : le candidat (ou chaque membre du groupement) spécifiera l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont il dispose pour la réalisation de prestations dans le domaine objet de la concession, dans un domaine comparable et/ou tout autre domaine susceptible de démontrer sa capacité à assurer la continuité du service.

Criterio: Altri requisiti economici o finanziari

Descrizione del criterio di selezione: Garanties financières : 1) Une déclaration sur l'honneur concernant d'une part, le chiffre d'affaires global et d'autre part, si possible, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à l'objet du contrat réalisées au cours des 3 dernières années. 2) Les bilans, comptes de résultats et annexes ou documents équivalents, des 3 derniers exercices (ou des seuls exercices clos si la date de création de l'entreprise est inférieure à 3 ans). 3) Une note commentant l'évolution des bilans et comptes de résultats. 4) Tous documents de présentation générale du candidat (actionnariat, moyens et personnels). En cas de groupement, les documents devront produits pour chaque membre du groupement. Il est précisé que chaque membre du groupement sera solidairement responsable de l'exécution du contrat. 5) Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront tout document attestant de l'engagement solidaire de ses actionnaires à se porter garants de l'ensemble des obligations souscrites par ladite société au titre du contrat de

concession. Les sociétés en cours de constitution peuvent s'appuyer sur les moyens et références de leurs actionnaires. À ce titre, le candidat fournira notamment une lettre d'engagement, signée par chacun des actionnaires, précisant les modalités de leur soutien financier, ainsi que, le cas échéant, tout document permettant d'apprécier la capacité des actionnaires (bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices comptables, les statuts et les organigrammes des entités concernées.

Criterio: Altri requisiti economici o finanziari

Descrizione del criterio di selezione: Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés : 1) Justificatif du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 52121 à L.52124 du Code du travail.

Criterio: Altri requisiti economici o finanziari

Descrizione del criterio di selezione: Capacité juridique : 1) Lettre de candidature (ou formulaire DC1) présentée par le candidat ou chaque membre du groupement candidat (nom, dénomination, adresse du siège social, montant et composition du capital, identité du représentant habilité), datée et signée par une personne dûment habilitée pour engager le candidat individuel ou le groupement candidat. En cas de groupement candidat, la lettre de candidature indiquera sa composition, sa forme ainsi que le nom de l'opérateur mandataire, et sera accompagnée de l'habilitation, donnée par chaque membre du groupement au mandataire pour engager le groupement candidat. Le candidat ou groupement candidat doit mentionner dans la lettre de candidature une adresse électronique et/ou un numéro de télécopie de contact. Cette adresse électronique et/ou le numéro de télécopie pourra être utilisé par Île de France Mobilités pour adresser aux candidats, toute demande de complément ou de précision, pour répondre aux questions des candidats, pour porter à la connaissance d'éventuelles modifications. 2) Déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat (ou chaque membre du groupement le cas échéant) indique qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue par l'article L. 3123-1 du code de la commande publique et que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes tels qu'exigés ci-dessous, sont exacts. 3) Certificats et déclarations fiscales et sociales, délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat ou que chaque membre du groupement candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales (ou déclaration sur l'honneur dûment datée et signée lorsqu'il n'est pas délivré de certificat ou déclaration). Le candidat établi dans un État membre de l'union européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine (ou déclaration sur l'honneur dûment datée et signée lorsqu'il n'est pas délivré de certificat ou déclaration) avec une traduction certifiée. 4) Si le candidat est en procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet (ou équivalent). 5) Justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au RCS ou équivalent. Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ou document équivalent. 6) Pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. 7) Déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat (ou chaque membre du groupement le cas échéant) indique qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue par l'article L.3123-4 et L. 3123-5 du Code de la commande publique.

5.1.11. Documenti di gara

L'accesso a determinati documenti di gara è limitato

Lingue in cui i documenti di gara sono ufficialmente disponibili: francese

Lingue in cui i documenti di gara (o loro parti) sono ufficialmente disponibili: francese
Le informazioni sui documenti riservati sono disponibili all'indirizzo seguente: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_UQudkljGjw

5.1.12. Condizioni di appalto

Modalità di presentazione:

Presentazione elettronica delle offerte: Obbligatoria

Indirizzo per la presentazione: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_utDvIT4J6G

Lingue in cui possono essere presentate le offerte o le domande di partecipazione: francese

Obbligo di firma elettronica qualificata o sigillo elettronico qualificato [come definiti dal regolamento (UE) n. 910/2014]

Termine per il ricevimento delle domande di partecipazione: 30/04/2026 12:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Condizioni contrattuali:

L'esecuzione dell'appalto deve avvenire nel contesto di programmi di lavoro protetti: Non ancora noto

Sarà utilizzato il pagamento elettronico: sì

5.1.16. Ulteriori informazioni, mediazione e ricorsi

Organizzazione di mediazione: Ile de France Mobilités

Organizzazione competente per i ricorsi: Tribunal administratif de Paris

Informazioni sui termini per il riesame: La procédure peut être contestée par la voie d'un référé précontractuel en vertu de l'article L. 551-1 du Code de justice administrative pendant le délai courant de la publication du présent avis jusqu'à la date de signature du contrat. Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un référé contractuel en vertu de l'article L. 551-13 du Code de justice administrative. Ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du référé précontractuel dès lors que l'autorité délégante aura respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 du Code de justice administrative et se sera conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un recours en contestation de sa validité qui pourra être déposé pendant les deux mois qui suivront la publication par l'autorité délégante de l'avis d'attribution de la délégation.

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto : Ile de France Mobilités

Organizzazione alla quale rivolgersi per l'accesso offline ai documenti di gara: Ile de France Mobilités

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulle procedure di ricorso: Tribunal administratif de Paris

Organizzazione che riceve le domande di partecipazione: Ile de France Mobilités

Organizzazione che tratta le offerte: Ile de France Mobilités

8. Organizzazioni

8.1. ORG-0002

Nome ufficiale: Tribunal administratif de Paris

Numero di registrazione: 17750005500013

Servizio: PARIS

Indirizzo postale: 7 rue de Jouy

Località: PARIS

Codice postale: 75004

Suddivisione del paese (NUTS): Paris (FR101)

Paese: Francia

E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr

Telefono: 0144594400

Fax: 0144594646

Indirizzo internet: <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

Ruoli di questa organizzazione:

Organizzazione competente per i ricorsi

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulle procedure di ricorso

8.1. ORG-0001

Nome ufficiale: Ile de France Mobilités

Numero di registrazione: 28750007800020

Servizio: PARIS

Indirizzo postale: 39bis-41 rue de Châteaudun

Località: Paris

Codice postale: 75009

Suddivisione del paese (NUTS): Paris (FR101)

Paese: Francia

Referente: M. Laurent PROBST, directeur général d'Île-de-France Mobilités Mme Aurore Drucbert Cheffe du département mise en concurrence (MEC), M. Jean Lemaire, juriste département MEC

E-mail: dsp@iledefrance-mobilites.fr

Telefono: 0147532800

Indirizzo per lo scambio di informazioni (URL): https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_UQudkljGjw

Profilo del committente: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Ruoli di questa organizzazione:

Committente

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto

Organizzazione alla quale rivolgersi per l'accesso offline ai documenti di gara

Organizzazione che riceve le domande di partecipazione

Organizzazione che tratta le offerte

Organizzazione di mediazione

Informazioni sull'avviso

Identificativo/versione dell'avviso: 93e67b56-1bf6-40d9-866f-bddddd4c32d0f - 01

Tipo di formulario: Gara

Tipo di avviso: Bando di gara o di concessione – regime ordinario

Sottotipo di avviso: 19

Data di trasmissione dell'avviso: 24/03/2026 17:50:08 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Lingue in cui il presente avviso è ufficialmente disponibile: francese

Numero di pubblicazione dell'avviso: 209769-2026

Numero dell'edizione della GU S: 60/2026

Data di pubblicazione: 26/03/2026